

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2026-02-02

Séance **du 13 mars 2026**

**Nombre de conseillers**

En exercice	11
Présents	7
Votants	10
Absents	4

Date de convocation :  
Le 10/03/2026

Date d'affichage :  
Le 10/03/2026

**OBJET**

**Délibération CFU 2025 EAU  
ET ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars 2026 à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Giordano Sandrine, Mr Monteillet Hugues, M. Cocallemen Eric, M. Petraud Maxime.

Absents excusés : Mme Odicino Sabrina, M. Héran Sébastien 1er adjoint (procuration à M.Cocallemen), Madame Cristol Céline 2ème adjointe (procuration à M.Goutte), Mme Roques Fanny (procuration à M.Moulières)

Monsieur Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 – Budget eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

			Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	120 827,02	138 884,48
	Recettes réalisées (1)	B	65 242,48	139 414,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	113 857,81	216 598,53
	Dépenses réalisées (1)	E	79 596,41	130 944,87
	Restes à réaliser	F	2 550,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-14 353,93	8 469,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 969,21	77 714,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-21 323,14	86 183,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 550,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-23 873,14	86 183,69

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal au moment du vote du CFU.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à **9** voix pour, **0** contre, **0** abstention, le conseil municipal

- Approuve le CFU 2025 du budget eau et assainissement
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER

Le secrétaire de séance

Acte dématérialisé

Maxime GOUTTE

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau

Le **17/03/2026**  
et publication sur le site  
internet de la commune

[www.tournemire-aveyron.fr](http://www.tournemire-aveyron.fr)

Apposé le **17/03/2026** en préfecture

012-211202825-20260313-202602\_02

Reçu le 17/03/2026

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente date de publication, par l'application Télérecours.*

